

## Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Quatrième année. — N° 19

Mercredi 5 mars 1890

Prix du numéro 10 centimes

Bureaux: Rue Neuve, 19



## ABONNEMENTS

Un an : Six mois :  
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.  
 Union postale . 12 » 6 »  
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant le mercredi et le samedi, à Bienne

## ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne  
 » de l'étranger . . . 25 » »  
 Minimum d'une annonce 50 centimes  
 Les annonces se paient d'avance

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

### Syndicat des patrons monteurs de boîtes argent.

Le comité de la Chambre syndicale, satisfaisant au désir exprimé par quelques membres passifs de notre association, porte à la connaissance des intéressés que les noms des dits membres ne seront pas publiés dans notre organe ainsi que l'annonçait notre circulaire du 20 février dernier que nous rappelons ici à MM. les fabricants de galonné et d'assortiments et à MM. les patrons monteurs de boîtes argent. Les dits membres passifs seront recommandés auprès de tous nos collègues et industriels syndiqués ou concessionnés, par lettre spéciale qui mentionnera en même temps la cotisation semestrielle versée à notre syndicat sur la subvention annuelle.

Afin que les mesures décrétées par la Chambre syndicale mixte, en son assemblée du 16 février dernier soient exécutées avec ensemble, le comité de la Chambre syndicale mixte a décidé de surseoir à l'exécution des dites mesures jusqu'après la réunion des présidents des sections ouvrières, fixée à dimanche 16 mars courant.

Ces mesures sont les suivantes :

*Du côté patronal :* De n'occuper dans leurs établissements aucun ouvrier faisant partie d'une association qui, ayant contracté avec le Syndicat, ne tiendrait pas ses engagements.

*Du côté ouvrier :* De donner la quinzaine à tout patron monteur de boîtes non syndiqué.

Nous osons espérer que ces mesures de rigueur seront évitées et que tous comprendront que les efforts tentés à ce jour par les deux grandes associations patronale et ouvrière, pour arrêter la décadence de notre industrie, ne seront couronnés de succès qu'autant que patrons et ouvriers travailleront avec une parfaite harmonie à la grande œuvre que poursuivent leurs associations respectives.

Bienne, le 3 mars 1890.

Le Comité.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

Monsieur le rédacteur de la *Fédération horlogère suisse*,  
Bienne.

En réponse à l'article que j'ai inséré dans le n° 14 de la *Fédération horlogère suisse* concernant la hausse des prix et où j'ai pris à partie Messieurs les patrons décorateurs de cuvettes, ces Messieurs ont bien voulu m'honorer d'une réponse qui a paru dans le n° 16 du journal, réponse qu'il m'est impossible de laisser sans y répondre ne fût-ce que pour relever l'honneur de toute la classe des fabricants d'horlogerie qui, faisant la montre courante à bon marché, y est traitée d'un mot cher aux socialistes, répétons-le: *avilisseurs*. Ouf! sans vouloir d'un trait de plume blanchir comme neige tous les fabricants d'horlogerie et moi en particulier, je me permettrai de faire remarquer à Messieurs les décorateurs de cuvettes que parmi eux il s'en est trouvé un beau nombre qui ont mis la main à la pâte pour tirer en bas les prix ces années passées, allant d'un comptoir à l'autre, d'une localité à l'autre, baissant les prix. Ils ont assez fait la besogne sans le concours des fabricants. Quand il y a crise et peu ou pas de travail, on sait assez comment les choses se passent. A l'appui de ce que je viens de dire, il me suffit de rappeler la scène de la gare de Tramelan où les décorateurs de ladite localité étaient en train de tailler des vestes aux envoyés des décorateurs du dehors, parce que leurs patrons étaient allés là-haut, quoi faire? Maintenir les prix? non! *Les avilir*, fameux mot bien à sa place quelques fois.

Oui, Messieurs, disons-le franchement, une hausse de 100 % en général sur un article courant, c'est trop d'un coup, un article qui a occupé la plupart de vos ateliers pendant les années de crises. Que l'on ne me dise pas maintenant que l'on ne peut en vivre, quand l'expérience est là pour montrer que durant ces années, des familles en ont vécu. Vous pouviez frapper cet article du 50%, c'est déjà joli, surtout quant on sait comment et avec quelle rapidité se font ces combées d'ouvrage-là, et où il y a, vu la quantité, plus à gagner que sur l'ouvrage soigné. Eh bien l'inconséquence est là, Messieurs; l'ouvrage pouvant supporter une augmentation ne la subit pas, et l'ouvrage qui peut le moins la supporter est écrasé. Souhaitons, pour

l'honneur de la cuvette bon courant, que Messieurs les décorateurs viennent la gratifier sinon d'une baisse raisonnable, mais au moins d'une prime de fidélité de fin d'année de 2%, prime qui certainement sauvera le fabricant de la débâcle; à tout prendre, ce serait une innovation meilleure encore que le *truc* consistant en plein moment de presse, où la masse des commandes doit se terminer pour fin d'année, de venir nous présenter un tarif d'augmentation portant aussi haut pour certains fabricants, que le bénéfice réalisé sur la montre.

Que l'on ne vienne donc pas donner le coup de pied de l'âne à l'ouvrage qui a le plus occupé nos ouvriers horlogers pendant les années passées. Votre sort, Messieurs les décorateurs de cuvettes, ou du moins du plus grand nombre d'entre vous, est tellement lié au sort du plus grand nombre des fabricants, que vous avez tout avantage à ce que ces derniers prospèrent; sinon, soyez assurés que dès le moment où ils ne pourront plus lutter avec les fabriques, ce ne sont certes pas ces dernières qui vous occuperont pour le bon motif que l'étampage des cuvettes et inscriptions y joue un trop grand rôle. Maintenant, si *mâno d'outre Rhin* ne vous fait pas trembler comme vous avez bien voulu me le dire, il est fort probable, — si vous ne devenez pas un peu raisonnable pour certaine qualité spécifiée — que dans un avenir peu éloigné vous trouverez le *mâno graveur* sous la grille de l'étampe. Je ne reviendrai plus sur ce sujet: J'ai dit. Je vous salue.

Un fabricant jurassien.

### Les caisses d'épargne postales.

On écrit de Berne au *Journal de Genève*:  
 « M. Henri Morel, secrétaire général des bureaux internationaux pour la propriété intellectuelle, qu'une opération récemment subie a privé de son beau talent d'orateur populaire, a réuni chez lui la semaine dernière quelques journalistes pour les entretenir d'un projet dont il est en Suisse le véritable apôtre, celui de créer des caisses d'épargne postales. « Je ne puis plus m'adresser à de grandes assemblées, nous a-t-il dit; mais je sais qu'en attirant l'attention des journalistes sur la question qui m'est chère, j'attire celle d'une vaste public. »

« La question mérite à tous égards qu'on s'y arrête: on fonde sur cette création de grandes espérances, mais elle soulève aussi des objections sérieuses; le Conseil fédéral vient de s'en occuper à plusieurs reprises en séance et il semble incliner bien décidément, cette fois, vers l'affirmative. C'est le 21 décembre 1880 que M. Morel a déposé au sein du Conseil national sa motion sur les caisses d'épargne postales. Elle fut prise en considération et l'Assemblée fédérale s'en est occupée depuis lors maintes fois, à propos de rapports de gestion ou autrement. Le Conseil fédéral répondait toujours qu'il s'en occupait et faisait dresser des statistiques. « Il faut, disait spirituellement un de mes confrères en sortant de la réunion, que cette idée ait la vie joliment dure pour avoir résisté à dix années de statistique! »

Lorsque M. Morel déposa sa motion, cinq Etats de l'Europe (Angleterre, Belgique, Italie, Hollande et France) avaient déjà adopté le système des caisses d'épargne postales. Aujourd'hui on compte dix-huit Etats (dont le Japon) ou colonies qui sont dans ce cas. L'exemple est parti de l'Angleterre; « depuis la loi pour la liberté commerciale, disait M. Gladstone dans un de ses discours à la Chambre des communes, il n'y a pas eu en Angleterre d'act qui ait, autant que la loi de 1861 créant la caisse postale d'épargne, contribué à améliorer la condition des classes les moins fortunées et, en général, les mœurs et la richesse nationales ».

Je n'ai pas à rappeler ici l'importance économique et morale de l'épargne; personne ne la conteste. Il faut la provoquer, dit M. Morel; il faut la rendre facile, attrayante. Il faut que celui même qui, à force d'efforts, n'arrive à économiser que dix sous au bout d'un mois, ose les porter à la caisse d'épargne et les porte la tête haute. Il faut faire appel à l'épargne au moyen d'une organisation qui aura son guichet dans le moindre des villages; ce ne sera pas en vain, car l'expérience montre surabondamment que tout appel à l'épargne est entendu. Il faut drainer tous ces petits capitaux improductifs, isolés et perdus. Il faut donner aux prolétaires nomades le moyen de placer leurs petites économies et de les retrouver partout en Suisse. Il faut opposer l'économie à l'alcoolisme, le carnet d'épargne au petit verre. Il faut opposer à la réclame pour l'épargne, aux annonces des journaux, aux devantures et aux enseignes des magasins, l'enseigne partout la même et bientôt populaire de la caisse d'épargne.

Le moyen d'atteindre ce but réside dans la création d'une caisse d'Etat dont tous les bureaux de poste seraient les succursales.

La caisse d'épargne postale offre sur toute autre l'avantage d'avoir des guichets sur toute l'étendue du pays et jusque dans les villages les plus reculés. Ces guichets sont déjà, même pour le plus pauvre, d'un usage presque journalier: il y est habitué, la crainte d'avoir à s'adresser à des *messieurs* ne le retient pas, il entre à la poste au sortir de l'atelier, vêtu encore de sa blouse de travail. Il y entrera pour y acheter des timbres-épargne comme il y entre aujourd'hui pour acheter des timbres poste. Et puis les bureaux de poste sont ouverts à toute heure.

Que les caisses d'épargne postales donnent un développement considérable à l'épargne, cela n'est pas douteux, et partout où elles ont été introduites on est arrivé à des résultats souvent surprenants. De nombreuses statistiques le démontrent; je ne veux pas donner aujourd'hui des chiffres. Ce qui va à la caisse postale est-il enlevé aux autres établissements d'épargne? L'expérience semble montrer aussi que non. Les caisses postales s'adressent en effet à une clientèle différente,

plus modeste souvent. Comme elle s'interdisent de garder des dépôts au-dessus d'une certaine somme et qu'elles donnent un minime intérêt, les personnes qui font des dépôts un peu importants ou celles dont l'épargne déposée s'est accumulée suffisamment s'adressent aux caisses d'épargne privées. Si quelques clients abandonnent la caisse d'épargne privée pour s'adresser à la caisse postale, ce sont les clients les plus modestes.

La Suisse est loin de marcher en tête des nations, au point de vue de l'épargne, comme le prouvent de nombreux tableaux comparatifs; elle est même passablement en arrière. Elle serait la première à ce point de vue qu'elle n'en devrait pas moins faire tous ses efforts pour ne pas se laisser devancer. L'épargne n'est jamais trop répandue dans un pays.

L'adaptation de la poste au service de l'épargne se ferait, selon une déclaration de M. Welti à M. Borel, sans augmentation de personnel. Celui-ci accepterait même avec empressement cette tâche nouvelle si une petite provision lui était accordée.

L'administration de l'épargne postale devrait naturellement se suffire à elle-même, ne rien coûter et ne rien rapporter à la Confédération. Le placement des fonds devrait se faire d'une façon aussi égale que possible sur l'ensemble du territoire de la Suisse, par exemple en obligations des communes et en valeurs hypothécaires. On a émis des craintes au sujet des dangers qui peuvent résulter pour l'Etat, dans les périodes de crise, de la présence de capitaux considérables dans les caisses de l'Etat: ces dangers ont été partout conjurés au moyen d'une clause légale, dite de *sauvegarde*, qui permet de limiter provisoirement les remboursements.

Voilà, à très grands traits, les idées de M. Morel.

### Protection des ouvriers.

Mercredi passé se sont réunies pour la première fois à Berlin les deux sections du conseil d'Etat chargées d'examiner les mesures de protection pour les ouvriers d'industrie. L'empereur a présidé. A une heure, Guillaume II et les conseillers ont déjeuné chez M. de Boetticher, ministre d'Etat. La délibération a repris à deux heures et s'est prolongée jusqu'à cinq heures.

On dit, dans les milieux autorisés, que les résolutions du conseil d'Etat n'ont rien de commun avec celles de la conférence. Bien que l'on désire que la conférence aboutisse à recommander une législation de protection internationale, on ne se dissimule pas, dit l'officieuse *Staaten-Correspondenz*, que la conférence internationale rencontrera des difficultés que le conseil d'Etat, purement allemand, ne connaîtra pas. On attend donc de lui des résultats positifs.

Certains journaux ont annoncé que le pape avait été invité à se faire représenter à la conférence de Berlin et avait décliné l'invitation. Cette nouvelle est dénuée de fondement: le pape n'a reçu aucune invitation de ce genre et par conséquent n'a pas eu à la refuser. Quant au bruit suivant lequel Léon XIII aurait chargé les nonces apostoliques d'agir sur les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, afin que le pape reçût une invitation à la conférence, il est de pure fantaisie.

D'après le correspondant du *Daily Chronicle* à Paris, le nombre des délégués que le gouvernement français enverra à Berlin, pour prendre part à la conférence internationale ouvrière, serait de trois, dont le choix

serait presque arrêté, car il ne porte que sur les noms des quatre économistes suivants: MM. Teisserenc de Bort, Leroy-Beaulieu, Frédéric Passy et Courcelles-Seneuil.

De son côté, le *Standard* a reçu de Berlin la dépêche suivante: « La plupart des puissances ont accepté l'invitation à la conférence ouvrière. Quelques-unes ont mis des conditions à leur acceptation. »

L'Espagne et le Portugal, et plusieurs Etats d'importance secondaire, ont demandé à être représentés. On croit que chaque pays enverra deux ou trois économistes et un diplomate.

On négocie actuellement sur la date de la réunion de la conférence. Celle-ci sera ouverte par l'empereur. Une dépêche du *Standard* confirme que le président ordinaire sera le nouveau ministre du commerce, M. de Berlepsch, et que la discussion se fera en français. Les résolutions adoptées, même à l'unanimité, ne lieront aucun gouvernement, attendu qu'elles auront besoin de la sanction parlementaire.

Le bruit que, sur les instances de l'Angleterre, l'Allemagne aurait rayé de son programme la question de la limitation des heures de travail ne serait pas tout à fait exact. Il semble que la question pourra être traitée incidemment. Il serait possible que la conférence fut amenée à nommer une commission internationale qui, sans être revêtue d'aucune autorité formelle, serait chargée de vérifier dans quelle mesure chacun des Etats aura appliqué les principes adoptés en commun.

D'après le *Times*, ce serait M. Jules Simon qui serait nommé premier délégué français à la conférence. Dans un article de fond, le *Times* donne à entendre qu'il n'attache pas une importance extrême à la conférence. A son avis, celle-ci aura un caractère purement académique.

### Le programme de la conférence de Berlin.

Le *Moniteur de l'empire allemand* publie le programme de la conférence ouvrière, qui, rédigé en allemand et en français, a été communiqué non seulement aux puissances étrangères, mais aussi aux gouvernements des Etats confédérés de l'Allemagne, également invités.

Voici le résumé de ce document:

1° Règlementation du travail des mines, avec les sous-chapitres suivants:

Faut-il interdire le travail souterrain aux enfants jusqu'à un certain âge?

Faut-il interdire le travail aux femmes dans les mines?

Doit-on prévoir la diminution des heures de travail dans les mines, où une longue présence est particulièrement nuisible à la santé?

Est-il possible d'introduire la sécurité dans le travail minier, sans entraver la production régulière du charbon?

2° Règlementation internationale du travail du dimanche, avec les sous-chapitres suivants:

Y a-t-il lieu d'interdire le travail du dimanche, sous réserve du cas de force majeure?

Quelles exceptions y a-t-il lieu de consentir éventuellement?

L'exception doit-elle être déterminée par voie de convention internationale, par voie législative ou par mesure administrative?

3. Règlementation du travail des enfants, avec les sous-chapitres suivants:

Convient-il d'interdire le travail dans l'industrie aux enfants au-dessous d'un certain âge ?

Comment régler cette interdiction, le cas échéant ?

Devra-t-elle être applicable à toutes les branches de l'industrie ou à certaines catégories seulement ?

Quelles sont la limitation des heures du travail, et le genre d'occupation à prescrire quand il s'agit du travail des enfants ?

4. Réglementation du travail des jeunes gens avec les sous-chapitres suivants :

Y a-t-il lieu de limiter le travail des jeunes gens qui ont dépassé l'âge d'enfant ?

Jusqu'à quel âge cette limitation est-elle désirable éventuellement ?

Quelles restrictions y a-t-il lieu de prescrire ?

Convient-il de prévoir des exceptions pour certaines branches de l'industrie ?

5. Réglementation du travail des personnes du sexe féminin, avec les sous-chapitres suivants :

Y a-t-il lieu de limiter le travail des femmes mariées, le jour ou la nuit ?

Convient-il de limiter le travail de toutes les personnes du sexe féminin ?

Quelles sont les limitations à prescrire ?

Y a-t-il lieu de prévoir des exceptions pour certaines catégories d'industries, et pour lesquelles ?

6. Exécution des dispositions adoptées, avec les chapitres suivants :

Y a-t-il des mesures à prendre en vue d'assurer l'exécution des dispositions adoptées ?

Doit-on prévoir des conférences, se réunissant périodiquement, de délégués des Etats participants ?

Quelles tâches doit-on assigner à ces conférences ?

Ce programme, transmis samedi dernier au Conseil fédéral par M. de Bülow, ambassadeur de l'Allemagne, est absolument identique, quant au fond, à celui que la Suisse avait élaboré pour la conférence du mois de mai.

NOUVELLES DIVERSES

**Horlogerie.** — Le tableau fédéral des importations et des exportations pendant l'exercice 1889 donne les renseignements ci-après sous la rubrique :

**Horloges et montres.** — Voici une industrie essentiellement suisse : on le constaterait, si on ne le savait déjà, par le chiffre élevé des exportations, 91 1/2 millions, contre 2 1/3 millions d'importations. Encore la majeure partie de celles-ci consistent-elles en l'introduction d'ébauches par des ouvriers travaillant à la frontière sur territoire français pour des maisons suisses et de montres fabriquées en Suisse et sorties de Suisse, qui y rentrent pour des causes diverses.

Si à cet excédant constaté de 89 millions de francs à l'exportation des montres, vous ajoutez toutes celles qui sont achetées par les touristes et voyageurs qui profitent de leur passage en Suisse pour se pourvoir de cet indispensable objet c'est au moins à cent millions qu'il faut évaluer la production horlogère annuelle de la Suisse.

**Traités de commerce.** — Comme l'opinion publique en France se montre toujours plus hostile au renouvellement des traités de commerce, le gouvernement vient d'être interrogé sur ses intentions au su-

jet du traité franco-turc qui expire au mois de mars prochain. M. Tirard a expliqué que le traité n'avait pas été renouvelé, mais que l'on avait conclu avec la Turquie une convention provisoire finissant en 1892 et consistant dans l'application à la France de la clause dite de la nation la plus favorisée ; car cette pierre angulaire du traité de 1871 avec l'Allemagne tend peu à peu à devenir celle du régime commercial de toute l'Europe, qui ne connaîtra bientôt plus d'autre traité de commerce que le traité de Francfort. M. Tirard a déclaré à ce propos que le gouvernement avait mis à l'étude dans son ensemble la question des traités de commerce qui doivent arriver simultanément à leur échéance dans deux ans d'ici, en 1892. On s'attend à ce qu'aucun d'entre eux ne soit renouvelé.

**Liste des marchands horlogers actuellement à la Chaux-de-Fonds à l'hôtel de la Fleur-de-Lis : Liste dressée lundi 3 mars 1890, à 5 heures du soir :** MM. Strauss, New-York. — Van Lier, de la maison Elias, Amsterdam. — Sigmond Stern, Francfort.

COTE DE L'ARGENT

du 1<sup>er</sup> mars 1890

USINE COURVOISIER à Bienne.

L'argent 800 laminé et fil à fr. 133. 30 le kilo			
id. 805 id. id.	„	134. 10	id.
id. 875 id. id.	„	145. 70	id.
id. 900 id. id.	„	149. 60	id.
id. 935 id. id.	„	155. 40	id.
Argent fin grenailles	„	165. 30	id.
Soudure tendre, extra tendre et forte	„	115. —	id.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

HORLOGE D'ÉGLISE

La commune paroissiale évangélique de Wyl (canton de St-Gall) met au concours la fourniture d'une horloge d'église.

Présenter les offres jusqu'à fin mars prochain sous chiffre O. W. L. b.

Le Président,  
Dr HENNE.

931

Un horloger

expérimenté cherche à entrer en relations avec une bonne maison d'horlogerie pour le terminage de montres dont on lui fournirait boîtes et mouvements. 983

S'adresser au bureau.

On demande de suite deux ouvrières ou assujetties pierristes

connaissant un peu la partie. On exige des preuves de moralité. S'adresser par écrit au plus vite sous initiales L. A. 1837, poste restante, Locle. 943

ON DEMANDE

un poseur de mécanismes remontoirs connaissant bien la partie. Ouvrage suivi et bien payé. 975

S'adresser à la fabrique de la Maisonnette, au Locle.

MAISON FONDÉE EN 1879

F. REYMOND & C<sup>IE</sup>

88, AVENUE DE LA GARE BIENNE AVENUE DE LA GARE, 88

MÉTAUX POUR HORLOGERIE

Agence exclusive et Dépôt de :

MM. La Salle & Cie, à Kriens, près Lucerne.

Laiton, cuivre et alliages spéciaux pour l'horlogerie.

Tit. Société Industrielle et commerciale des métaux, Paris. (Usine de Bornel).

Maillechort, Packfung, Chrysocale, Similor, etc.

Acieries et tréfileries d'Havelock près Sheffield.

Aciers sous toutes formes. Spécialités de bandes et de fils. 867

Stock important en magasin.

ENTREPOTS :

aux Magasins généraux, à Genève et à la Villette, à Paris.

Marque déposée : PLATINIUM



F. REYMOND & C<sup>IE</sup>

Tit. Société westphalienne pour le laminage du nickel, à Schwerte. (Ancienne maison Fleitmann & Witte).

Nickel pur, nickel-plaqué, etc.

MM. John Wallis & Sons, à Birmingham.

Tubes cuivre et laiton, unis et profilés.

DIAMANT BLANC pour pierristes

ALBERT BENOIT

12, Rue François-Millet, 12

PARIS 982

POUR MONTEURS DE BOITES

On offre à vendre, une bonne machine à fraiser 980

outes les formes de boîtes, facettes et autres genres variés. Conditions avantageuses. S'adresser au bureau qui indiquera l'adresse.

Avis aux sertisseurs et planteurs 979

Toujours grand assortiment

Pierres grenat finies Moyennes dessus et dessous 6 trous et échappement

Prix avantageux

Victor DONZELOT, PORRENTRU Y

FABRIQUE D'ASSORTIMENTS à cylindres

Spécialité de petites pièces

EXPORTATION 837

LYDIC BEAUMANN Charquemont (Doubs)

Adresse pour télégrammes :

REYMOND, BIENNE.

TÉLÉPHONE

# TECHNICUM DE LA SUISSE ROMANDE

à BIENNE

Ouverture le 1<sup>er</sup> mai 1890

Le plan d'étude prévoit les cours spéciaux suivants :

1. La classe d'horlogerie, 7 semestres, plus 2 semestres ultérieurs pour cours spéciaux de réglage et de chronométrie ;
2. La classe de mécanique, 5 semestres ;
3. La classe d'électro-technique, 6 semestres ;
4. La classe d'architecture, 5 semestres ;
5. La classe de dessin et de modelage artistiques et professionnels, 5 semestres.

En cas de besoin, il est prévu :

6. Une classe de chimie et
7. Une classe de sciences commerciales.

Pour les élèves insuffisamment instruits, il est prévu une cours préparatoire de deux semestres.

L'enseignement est donné en allemand et en français.

Le plan d'étude détaillé avec le règlement est mis gratuitement à la disposition des intéressés.

L'écolage est de fr. 30 par semestre. Les auditeurs auront à payer fr. 2 par leçon hebdomadaire d'un semestre.

Pour être admis dans l'école, les élèves doivent avoir 15 ans révolus ; ils sont soumis à un examen d'entrée et tenus de présenter leurs certificats d'étude et de bonnes mœurs.

Les élèves qui, par des certificats satisfaisants, établiront qu'ils possèdent les connaissances nécessaires, pourront être dispensés de l'examen d'entrée.

L'examen d'entrée de cette année aura lieu le **lundi 30 avril prochain** : pour les élèves des classes 1, 2 et 3 dans les salles de théorie de l'école d'horlogerie, et pour ceux des classes 4 et 5 dans les salles de l'école de dessin et de modelage artistiques et professionnels.

Les demandes d'inscription sont à adresser, **jusqu'au 13 avril 1890**, au président soussigné de la commission du Technicum.

Quant au placement des élèves dans de bonnes familles, **tant allemandes que françaises**, on y a pourvu d'une manière suffisante, de sorte qu'il leur est offert une excellente occasion de développer leurs études professionnelles et de se perfectionner dans la connaissance des langues, sans faire des sacrifices spéciaux.

Un autre avantage pour les élèves résulte de la proximité des établissements professionnels et industriels de Bienne et environs, dans lesquels ils pourront voir l'application pratique des théories acquises, ou même trouver de l'occupation à titre d'employés.

Des professeurs distingués sont engagés pour toutes les branches. Les moyens d'enseignement : appareils, modèles, machines, collections, etc., répondent aux exigences les plus modernes. Enfin, les autorités biennoises ne reculeront devant aucun sacrifice pour placer le **Technicum de la Suisse romande à Bienne** au moins à la hauteur des autres établissements du même genre.

## PLAN D'ÉTUDES POUR LE PREMIER SEMESTRE (Été 1890)

### A. Cours préparatoire.

Branches d'enseignement : Heures par semaine :

Arithmétique	2				
Algèbre	2				
Géométrie	2				
Dessin géométrique	4				
Langue française	4	(Excepté les élèves de l'école d'horlogerie)			
Langue allemande	4	"	"	"	"
Pratique	30	(Les élèves de l'école d'horlogerie, 38 heures)			

Professeurs : MM. Berner, Hutter, Lanz, Jeanmairet, Jeanrenaud, Stäger, Gueniat et Winzenried.

### B. Technicum.

Branches d'enseignement : Heures par semaine :

	Industrie horlogère	Mécanique	Electro-technique	Architecture	Dessin et modelage
Arithmétique	3	3	3	3	3
Algèbre	3	4	4	4	3
Géométrie	3	4	4	4	—
Physique	3	3	3	3	—
Chimie	3	3	3	3	3
Dessin technique	4	7	7	7	7
Dessin à main levée	—	4	4	4	15
Modelage	—	—	—	5	5
Langue française	—	3	3	3	3
Langue allemande	—	3	3	3	3
Pratique	29	5	5	—	—

Professeurs : MM. Berner, Huttenlocher, Hutter, Jeanmairet, Gueniat, Winzenried, Jeanrenaud et Stäger.

BIENNE, le 25 janvier 1890.

Au nom de la Commission du Technicum :

Le Président, **N. MEYER.**

Fabrique de balanciers compensés et façon compensés en tous genres

## GEORGES ROULET

PONTS-MARTEL (Suisse)

967

Ouvrage fidèle et garanti soigné, bon courant.

Tous mes balanciers soignés et ordinaires sont garantis pour couper

English spoken.

Man spricht Deuts h.

## FRANÇOIS BOURGEOIS

GENÈVE, Rue Lévrier, 5

RUBIS, SAPHIR, CHRYSOLITHE

et

GRENAT BRUT

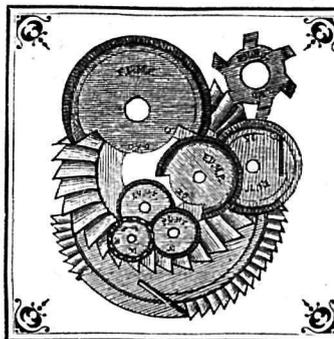
Importation directe des INDES

Usine sur le RHONE pour la FABRICATION des JOYAUX pour Horlogerie

DIAMANTS ET PIERRES DE COULEUR

taillées pour la Bijouterie

690



### Fabrique de Fraises

EN TOUS GENRES POUR HORLOGERIE

petit et gros volume

USINE à VAPEUR

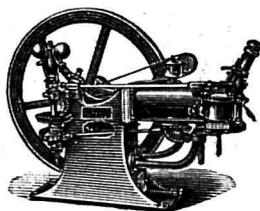
FIC Ulysse Munier fils

à Reconvilier

JURA BERNOIS (SUISSE)

Envoi franco d'échantillons et prix - courant sur demande.

905



## F. MARTINI & C<sup>ie</sup>, FRAUENFELD

Moteurs à gaz. (O F 4713)

Moteurs à pétrole. 964

Moteurs hydrauliques.

## SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES

contre les accidents, à Winterthour

Capital social Fr. 5,000,000 — Capital versé Fr. 1,000,000

La Société conclut contre primes fixes :

- I. Assurances individuelles contre les accidents de toute espèce pendant et hors du travail.
- II. Assurances de voyages pour courte durée à partir de 2 jours.
- III. Assurances maritimes ainsi qu'assurance pour séjour en pays non européens.
- IV. Assurances collectives avec ou sans responsabilité civile.

L'Agent général à Neuchâtel : M. A. GAUCHAT-GUINAND.

934

LA DIRECTION.

## MAX THUM & C<sup>ie</sup>

MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

GENÈVE

Machines de précision à l'usage de l'Horlogerie et de la Bijouterie : Balanciers. — Blocs à cylindre. — Matrices et poinçons. — Perceuses. — Tarandouses. — Planeuses. — Tours divers, automatiques ou non automatiques. — Fraisces. — Machines à tailler, automatiques et autres, etc.

INSTALLATION COMPLÈTE D'USINES POUR LA FABRICATION MÉCANIQUE, d'après les derniers perfectionnements.

Outillages divers pour la petite et la moyenne mécanique. — Tours d'amateurs.

La maison reçoit les offres de MM. les Inventeurs pour l'exploitation de leurs brevets.

Usine pour le traitement des matières or, argent et platine

# H. CARREL

ESSAYEUR-JURÉ

DIPLOME FÉDÉRAL



ACHAT

VENTE

Rue de Nidau — BIENNE — Rue Neuve

*Pulvérisation de cendres et fontes à prix réduits*

Creusets de tous pays — Charbons — Coke de St-Etienne

GROS ET DÉTAIL 930

## L. MARILLIER-DENZLER NEUEVILLE (Suisse)

SEUL FABRICANT

de la montre à boîte chimique anti-oxyde aurifère et de la montre sans aiguilles à cadran tournant, brevetée. 946



## APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE

# BOIS & MÖHLENBRUCK

## BIENNE

Installations complètes, d'après les plus nouveaux procédés, pour la dorure, l'argenture et la nickelure, avec piles ou machines dynamo-électriques.

- Rhéostats avec indicateurs de courant.
- Cuves en fonte émaillée ou en grès.
- Anodes de platine et de nickel.
- Bains préparés pour toute couleur d'or.
- Piles Bunsen, Daniell, Meidinger, etc.

Conseils gratuits pour tout ce qui concerne la galvanoplastie, la dorure et la nickelure. 972

*Nombreuses références à disposition.*



## HOTEL DE BIENNE (BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

Etablissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce, touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie. 931  
Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

TÉLÉPHONE

## ARNOLD HUGUENIN

45, Rue du Progrès, 45

CHAUX-DE-FONDS

## HORLOGERIE COMPLIQUÉE

Répétitions quarts et minutes, avec tous genres de complications, grandes sonneries quarts et minutes, quantités perpétuels, chronographes avec compteurs minutes.

Toutes mes répétitions sont réglées aux températures et peuvent obtenir des bulletins à l'observatoire. 932

Médaille de bronze à l'Exposition universelle, Paris 1889

## FABRIQUE DE JOYAUX

EN TOUS GENRES

pour mouvements d'horlogerie

en un mot, tout ce qui se fait en pierres pour le mouvement de la montre, pour boussoles, télégraphes, distributeurs d'eau, etc., etc.

## L.-E. JUNOD

à LUCENS (Suisse)

Marque de fabrique

Maison fondée en 1850, occupant plus de 800 ouvriers

Récompensée à Londres en 1883 et à la Chaux-de-Fonds en 1881

VENTE EXCLUSIVEMENT EN GROS

AUX MARCHANDS DE FOURNITURES

Envoi de prix-courants sur demande

Achat de diamants, rubis, saphirs, chrysolithes et grenats bruts

## FABRIQUE DE BOITES

en tous genres

868

ARGENT et GALONNÉ — USINE HYDRAULIQUE

Spécialité de boîtes Goldine

## KRAMER & MOSER

BIENNE

MÉDAILLE D'ARGENT

à l'Exposition universelle de Paris 1889

## ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essai

Fonte de déchets de toute nature

VENTE D'OR FIN POUR DOREURS

## AUFRANC & C<sup>IE</sup>

BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois  
Creusets de toutes espèces

GROS & DÉTAIL 929

## ÉCOLE D'HORLOGERIE ET DE MÉCANIQUE

de Bienne. 940

Apprentissage d'horlogerie complet: 3 ans. Apprentissage d'horlogerie pour spécialités: 12 à 18 mois. Apprentissage mécanicien: 3 ans; les élèves apprennent à faire les outils pour fabrication mécanique, système perfectionné. Cours théoriques dans les deux langues. Nouvelles méthodes d'enseignement donnant d'excellents résultats. Entrée à toute époque. S'inscrire auprès du Directeur.  
**LA COMMISSION.**

## FABRIQUE D'HORLOGERIE

# L. BURI-HALDI

**BIENNE (Suisse)**

Le seul fabricant de la 628

## Montre remontoir dite Montre-canne

Systeme breveté sous N° 135

se remontant en tournant le pommeau de la

canne, qui forme la boîte de la montre,

s'adaptant sur cannes, cravaches, parapluies, etc.

Même système pour bracelets.

**MODÈLE ABSOLUMENT NOUVEAU**

**MONTRES GARANTIES**

## BUREAU TECHNIQUE D'HORLOGERIE

**CHARLES HOURIET, COUVET (Suisse)**

Etudes de calibres pour montres simples et compliquées; méthode mathématique très exacte.

Confection des pointeurs, modèles, filières, jauges pour la parfaite interchangeabilité de toutes les parties.

Installation complète de fabrications de l'ébauche et de la montre entière avec outillage perfectionné.

Méthode spéciale d'étampage, anglage pour pièces soignées, plantages très précis de tous les mobiles.

Machines-outils simples et automatiques pour fabriques et ateliers. 877

Plans, Devis, Renseignements, Conseils.

**FABRIQUE DE MONTRES**

# DELEULE FRÈRES & WALKER

**CHARQUEMONT (Doubs)**

916

Spécialité de remontoirs 18 lignes, boîtes métal

## LOUIS BORALEY

Emailleur, Nielleur

sur or et argent de tous titres

21, Rue Rousseau, 21

**GENÈVE** 941



**L. GIRARDIN-BOURGEOIS**  
**BIENNE (Suisse)**

930

**FABRIQUE D'HORLOGERIE**  
en tous genres et pour tous pays  
Spécialité genres anglais

**Métaux ANTI-MAGNÉTIQUES** brevetés

de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, à Genève

A L'USAGE DES FABRICANTS D'HORLOGERIE

**Balanciers compensés**, genres soignés et courants.

**Spiraux** de première qualité.

**Métal pour échappements.** 706

Ces produits ont subi les épreuves les plus minutieuses et ont donné des résultats supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

EXPORTATION

GROS ET DÉTAIL

**HORLOGERIE, OUTILS ET FOURNITURES**

# LÉOPOLD BERTRAND

**COLOMBIER (Suisse)** 949

Fabrique de montres — Usine à vapeur

# G. MULLER & C<sup>IE</sup>

**NIEDERBIPP (Suisse)** 903

Spécialité de remontoirs 18 lignes en tous genres

L'imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et soignée de tous les travaux dont ils ont besoin.

**HORLOGERIE**  
**C. LAUFFER**  
**BIENNE (Suisse)**  
54a, Quartier-Neuf, 54a  
Spécialité GENRES ALLEMANDS 842

**BREVETS D'INVENTION**  
en tous pays  
**A. RITTER**  
Ancien élève de l'École centrale des Arts  
et Manufactures de Paris  
**INGÉNIEUR-CONSEIL**  
EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
Heumattstrasse, 3, BALE  
Dépôt de marques de fabrique et de  
dessins et modèles industriels.

**ALMANACH**  
**DES HORLOGERS**  
CINQUIÈME ANNÉE  
Prix: 60 centimes  
**CHARLES GROS FILS**  
Editeur 738  
**ST-IMIER**